

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

## ABONNEMENTS

France. — Un an ..... 10 fr.  
Autres pays. — Un an. 15 fr.

## Rédacteur

Edmond PONARD  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## LES ÉVÈNEMENTS D'AFRIQUE DU SUD

Communication du Bureau de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires

### AUX OUVRIERS DIAMANTAIRES !

Dans notre premier manifeste concernant l'Afrique du Sud, nous avons fait connaître les arguments qui nous avaient incités à prendre la décision connue, selon laquelle il était défendu aux membres des organisations affiliées à notre A. U. D. de contracter avec MM. Rosenthal et Korb.

Peu après, nos producteurs de brut, que nous appellerons tout court le Syndicat, nous demandèrent si cette défense serait maintenue pour les patrons qui s'occuperaient de la fabrication de diamants, mais qui demanderaient à s'entendre avec nous sur les conditions de travail.

Nous avons répondu que la défense ne serait pas maintenue envers ceux-ci, et bientôt une convention fut passée réglant le départ d'un groupe d'ouvriers partant pour Kimberley, où ils travailleraient dans une usine à bâtir par le Syndicat. La convention disait entr'autres « que les conditions de travail seraient choses réglées de concert avec nous. »

Puis, après que cet accord fut conclu, la firme Rozelaar et C°, d'Amsterdam, nous demanda si elle pouvait obtenir des ouvriers pour l'Afrique du Sud aux conditions stipulées pour le Syndicat. Nous avons donné autorisation, puisqu'il est difficile de refuser à B. ce qu'on a accordé à A. Plus tard, quelques entrepreneurs anversois, parmi lesquels M. Abramovitsch, nous demandèrent la même chose, et comme cela est bien compréhensible, une réponse analogue leur fut réservée.

Qu'on se le dise bien : Nous n'avons pas passé de contrat avec les fabricants. C'était impossible, puisque l'A. U. D. n'a pas la personnalité civile, et par conséquent elle ne saurait signer valablement aucun contrat. Les conventions portant

entre autres l'article disant qu'on ne devrait pas prendre d'apprentis, furent signées par le fabricant et par les ouvriers, chacun agissant à titre personnel.

Nous nous sommes d'ailleurs contentés de la parole donnée par les patrons, puisque nous espérions avoir à faire à des gens honnêtes, qui respecteraient cette parole tout comme s'il s'agissait d'un accord signé, et pour lesquels l'esprit d'une convention aurait autant de valeur que son libellé.

La firme Rozelaar et C° fonda une usine à Winjuberg, près le Cap. Ses ouvriers y travaillèrent quelque temps, mais bientôt la firme s'aperçut qu'elle avait fait un mécompte. Le Gouvernement Sud-Africain refuserait de lui procurer à bon marché du brut choisi si elle n'était pas disposée à prendre des apprentis. Etant donné que l'obtention de ce brut à des conditions spéciales et éventuellement d'autres avantages encore était le seul dessein des firmes telles que Rozelaar et C° et Abramovitch, désireuses de s'établir en Afrique du Sud, celles-ci se virent placées devant un dilemme difficile.

La firme Rozelaar tâcha de trouver une issue en sollicitant l'autorisation d'introduire dix apprentis dans son usine. Comme on le conçoit bien, nous avons refusé. Ensuite elle décida de bâtir une deuxième usine, touchant à l'autre, avec l'intention de la peupler au moyen de non-organisés et de renégats, qui, eux, prendraient des apprentis, procurant donc à la firme les diamants gouvernementaux avantageux.

Cet acte ne constitua point une violation de la lettre du contrat, que la firme Rozelaar avait passé avec ses ouvriers, à la suite duquel nous avions autorisé ceux-ci à s'embarquer pour l'Afrique du Sud. Mais il était en contradiction for-

melle avec la parole que la firme nous avait donnée, et avec l'esprit des conventions souscrites.

Nous nous trouvâmes alors devant la question : Quoi faire ?

Une mesure logique s'offrit bien vite : rappeler nos gens.

Mais on dut bien réfléchir aux conséquences qu'un tel acte entraînerait, car en Afrique du Sud nous ne disposions pas d'une organisation disposée et en état de sauvegarder dûment nos intérêts et ceux des ouvriers. Nous ne connaissons point les lois de ce pays et nous ne savions donc pas si, en ordonnant aux ouvriers de déposer le travail et de rentrer au foyer, ceux-ci ne se verrait pas placés devant de sérieuses difficultés. Et nous avions à tenir compte du fait que le Gouvernement Sud-Africain considérait cet acte comme étant hostilement dirigé contre son dessein, et qu'il tentait d'en empêcher l'exécution.

Par conséquent nous décidâmes d'explorer d'abord consciencieusement le terrain avant de faire quoi que ce soit. Et bientôt la preuve devait être donnée que notre prudence n'avait pas été vaine.

M. Abramovitsch dut faire la même expérience que la firme Rozelaar. Le Gouvernement Sud-Africain lui signifia aussi qu'il ne lui accorderait aucun privilège s'il refusait encore de prendre des apprentis. M. Abramovitsch ne tenta pas même de trouver une solution comme l'avait fait la firme Rozelaar. M. Abramovitsch ne s'adressa point à nous ; il ne fonda pas même une deuxième usine destinée à l'apprentissage. Il dit tout bonnement à ses ouvriers qu'ils avaient à prendre des apprentis, et il en introduisit quelques-uns dans son usine. Cela ne fit pas le compte des ouvriers. Quelques-uns protestèrent et trois parmi eux : De Wachter, Hollander et Vermeylen

quittèrent la fabrique et prirent leurs dispositions en vue de leur retour en Europe.

Déjà, nous avons porté à votre connaissance ce qui s'ensuivit, au moyen du communiqué publié après notre séance du 12 novembre 1929, libellé comme suit :

Le Bureau de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires a pris connaissance, dans sa séance du 12 novembre 1929, d'un télégramme de Johannesburg. Ce télégramme nous apprend que trois ouvriers diamantaires qui voulaient revenir en Europe parce que leur patron Abramovitch voulait leur imposer des apprentis, bien que le contrat signé par ce patron et ces ouvriers précise qu'ils n'auraient pas à prendre d'apprentis, ont été emprisonnés.

Le Bureau a chargé un avocat de Johannesburg de veiller aux intérêts de ces trois ouvriers, victimes d'un acte qu'on n'aurait pas cru possible dans un état moderne se réclamant des droits humains.

Il fut décidé d'envoyer la protestation suivante au sujet de l'emprisonnement de ces ouvriers diamantaires au Consul de l'Union Sud-Africaine, à La Haye :

*On vient de nous faire savoir de Johannesburg, que trois ouvriers diamantaires ont été emprisonnés parce qu'ils avaient l'intention de revenir en Europe à la suite de l'acte de leur patron voulant les obliger à prendre des apprentis, bien qu'il ait été convenu par contrat que ces ouvriers n'auraient pas à instruire d'apprentis.*

*Cet emprisonnement a provoqué notre consternation et notre indignation. Nous ne concevons pas que pareil acte de violence puisse être accompli dans un pays civilisé, dans un état moderne se réclamant des droits humains, contre des gens qui n'ont rien fait, mais qui au contraire sont victimes d'une rupture de contrat.*

*Par conséquent, nous protestons énergiquement auprès de Son Excellence représentant cet état, au sujet de cet acte inouï.*

Le Bureau décida en outre de ne plus autoriser jusqu'à nouvel ordre, la signature de contrats avec les patrons établis en Afrique du Sud ou avec ceux qui désireraient s'y établir, la Commission internationale, composée de représentants des Associations de joailliers et des organisations du commerce diamantaire d'Anvers et d'Amsterdam ayant été consulté et ayant donné son approbation.

Pour le Bureau de l'A. U. D. :

Henri POLAK, président.

Louis VAN BERCKELAER, secrétaire.

Il nous faut donc attendre des nouvelles concernant cet événement, avant que nous puissions tracer notre ligne de conduite.

Dès à présent, les membres affiliés à l'A. U. D. connaissent la situation Sud-Africaine et ils savent à quoi s'en tenir.

Tous les ouvriers diamantaires, aussi bien les organisés que les autres, savent ce qui les attend éventuellement dans ce pays de cocagne : d'une liberté d'action il n'y aura pas trace et la déposition du travail pourrait leur ouvrir les portes de la geôle. Qu'ils n'oublient pas que les patrons, là-bas, sont tous, pour la plupart, des gens qui n'hésiteront pas à les

faire arrêter s'ils sont d'avis que leurs intérêts spéciaux le nécessitent. Le Gouvernement Sud-Africain « hospitalier » ne reculera devant aucun moyen pouvant lui assurer la réussite de son plan de campagne, et n'hésitera pas non plus à frapper celui qui lui barre le chemin.

Ne disait-on pas que l'Afrique du Sud serait une mine d'or ? Elle a fasciné irrésistiblement beaucoup de gens ; elle le fait encore. Mais les faits que nous relatons ne constituent-ils pas le revers de la médaille ?

Certains indices nous font croire que cet or pourrait bien se changer en argent et même en cuivre. Car la firme Rosenstranch et Korff tente d'embaucher des ouvriers diamantaires allemands. Elle les cherche parmi les camarades organisés du Palatinat et elle leur offre un salaire de 100 reich marks soit 60 florins ou 5 livres sterlings ! Et elle a su en trouver quelques-uns à ces conditions « brillantes ! ».

Les salaires sud-africains suivront dorénavant cette route. Il se peut bien qu'ils ne la prennent pas aussi longtemps que les contrats signés en Europe sont en vigueur — peut-être, car le cas Abramovitsch a bien clairement démontré ce que valent ces contrats. D'ailleurs la chose était connue. Quelques ouvriers de M. Vermey furent jeté sur le pavé, malgré le contrat qu'ils avaient en poche. Admettons encore qu'on respectera les contrats pour autant qu'il s'agit des salaires, mais que deviendront ces derniers quand leur terme touchera à expiration ? Que restera-t-il de ces montagnes d'or si déjà maintenant des ouvriers allemands sont importés à 60 florins par semaine (il n'est pas encore bien certain que les salaires resteront à ce niveau) et quand plus tard une foule de jeunes gens africains connaîtront le métier et seront devenus des concurrents ?

Nous avons décidé, comme il appert du communiqué inséré plus haut, que provisoirement il sera interdit à tous de se rendre en Afrique du Sud, aussi brillantes que puissent être les offres, aussi éloquent que puisse être l'aspect des garanties données.

Nous espérons que les membres des organisations affiliées à l'A. U. D. comprendront qu'il nous fallait inévitablement prendre cette décision, et qu'ils collaboreront avec nous pour empêcher que cette mesure soit vaine.

Il est même interdit à chacun d'entamer des négociations au sujet de l'Afrique du Sud ; chaque membre est dans l'obligation d'avertir la direction de son organisation si des offres lui sont faites ou s'il a connaissance d'offres faites à des tierces personnes tendant à des contrats pour ce pays.

Le Bureau de l'A. U. D. :

Henri POLAK, Président ;

L. VAN BERCKELAER, Secrétaire.

Amsterdam ; Anvers, le 18 nov. 1929.

Notre camarade van Berckelaer a reçu la lettre suivante du Ministre des Affaires Etrangères de Belgique :

Bruxelles, le 14 Novembre 1929.

Monsieur le Sénateur,

Me référant à ma lettre du 12 de ce mois, j'ai l'honneur de vous faire savoir, d'après un télégramme de M. le Consul de Belgique à Johannesburg, que les nommés Dewachter, Vermeylen et Hollanders ont été libérés.

Notre Consul poursuit la défense des intérêts de nos compatriotes et m'adresse un rapport sur cette affaire. J'aurai soin de vous en communiquer la teneur.

Veuillez, etc.... Pour le Ministre :  
Le Directeur Général.

### Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Lourdes dès le début du mois, les valeurs diamantifères, reflétant la situation industrielle, ont subi de nouvelles dépressions, surtout vers la fin de novembre.

A 1402 le 4 novembre, la *De Beers* ne vaut plus que 1189 le 28. Parallèlement, la *Jagersfontein* passe de 287 à 249.

Le calme des affaires qui existait depuis un certain temps dans l'industrie, et qui était attribué en grande partie à l'incertitude régnant quant aux droits d'entrée en Amérique s'est brusquement aggravé avec la crise boursière aux Etats-Unis.

Cette crise qui a ruiné ou diminué les avoirs de quantité de gens ne pouvait manquer d'avoir sa répercussion sur notre industrie.

De quelle étendue et de quelle durée seront ces répercussions ? Bien malin qui pourrait répondre. Cette question est d'ailleurs liée aux répercussions qui seront ressenties par l'économie générale des Etats-Unis, car il ne faut pas perdre de vue que ce pays est de très loin le plus gros acheteur de diamants taillés.

Or, il est difficile, à travers les mille informations d'allure plus ou moins tendacieuse qui paraissent à ce propos dans la presse, de se rendre compte si une crise économique est en puissance aux Etats-Unis, crise qui alors pourrait peut-être déferler sur le monde.

Ce serait évidemment le pire qui pourrait nous advenir, car alors, nous pourrions bien subir un chômage prolongé.

Mais il n'est pas dit que cette crise économique se déclenchera. Il n'est pas dit que les répercussions de la panique boursière seront aussi désastreuses.

Quoiqu'il en soit, dès à présent, notre industrie a reçu un contre-coup fâcheux. C'est la fantaisie qui se trouve la plus atteinte et on le conçoit aisément, puisque la presque totalité de cette branche allait aux Etats-Unis.

On verra en lisant la chronique de nos divers centres que le chômage fait son apparition un peu partout et les mesures énergiques prises en Belgique et en Hollande.

On dit que la répercussion est rude pour les tailles sud-africaines, mais nous n'avons jusqu'à présent aucune confirmation officielle de ces informations de presse.

— Le Syndicat de Londres aurait, paraît-il, décidé de ne pas mettre de brut sur le marché jusqu'à la fin de l'année et peut-être jusqu'à fin janvier.

E. P.

## Dans les Centres

### FRANCE

#### Saint-Claude et ses Sections.

— Le calme des affaires devient de jour en jour plus sensible et se répercute sur l'état du travail. Un certain nombre de maisons ont supprimé le travail à la veillée, de sorte que la journée de travail se termine vers 16 heures.

Si des maisons ont eu soin d'avertir leurs ouvriers du dehors de se conformer à l'horaire de travail imposé aux usines de Saint-Claude, certaines autres ont certainement négligé de le faire. C'est ainsi qu'à Fonscine-le-Haut, le personnel des usines Emile Dalloz et Juhan, s'il ne veille pas, continue à travailler le samedi après-midi, sans doute pour compenser la perte d'heures causée par l'absence du travail à la veillée ?

Pourquoi cette différence de traitement ? Serait-ce parce que les ouvriers de ces deux usines appartiennent en totalité au Syndicat chrétien ?

Si, pour certaines maisons, l'état des affaires justifie une réduction du temps de travail, il est d'une justice élémentaire de répartir le travail équitablement entre tous les ouvriers faisant partie du personnel. Agir différemment ne peut que provoquer un mécontentement justifié.

La situation des ouvriers indépendants (travaillant à domicile ou chez des loueurs de force) appelle aussi quelques commentaires.

Pour ceux qui travaillent ou qui prétendent travailler pour plusieurs patrons, qui déterminera, dans la période actuelle, la durée de leur journée de travail ?

Est-il juste que ceux qui travaillent dans l'usine du patron voient réduire leur salaire alors que d'autres ouvriers du même patron continueront à travailler normalement et profiteront même des circonstances actuelles pour « en mettre un coup » ?

Nous demandons pour tous un traitement équitable.

A ce propos, nous avouons ne pas comprendre la tactique de certains patrons (et parmi les plus importants) qui, alors qu'ils ont des places libres dans leurs usines, permettent, facilitent même, l'installation à domicile de certains de leurs ouvriers à qui ils continuent à donner du travail.

Sont-ils bien qualifiés, ces patrons, pour parler de frais généraux trop lourds et du besoin d'une production plus régulière et plus disciplinée ?

Non, nous ne comprenons pas... à moins que nous comprenions trop !

— La question des vacances payées fait en ce moment l'objet d'un échange de correspondance entre la Chambre Patronale et nous.

Cette correspondance n'ayant encore rien apporté de décisif, nous n'en publions rien aujourd'hui. Nous y reviendrons s'il y a lieu.

— Parmi les maisons ayant continué à travailler normalement jusqu'à ce jour, et pour ne parler que des plus importantes, citons les coopératives *Adamas* et *Le Diamant*, les maisons Waille et Sigaar.

Au dernier moment, on nous dit que les veillées seront supprimées à la maison Waille à partir du lundi 2 décembre. A la maison Sigaar, il serait, paraît-il, question de réduire le travail à trois jours par semaine.

**Thoiry.** — Pour le moment, tout le monde est occupé dans notre centre, mais le travail est mauvais.

**Felletin.** — Les ouvriers travaillent normalement, mais on commence à percevoir le calme des affaires.

**Lyon.** — A Lyon, tous les ouvriers sont occupés. Les camarades travaillant à domicile sont priés de faire parvenir leur poudre noire.

**Taninges.** — La situation est jusqu'à présent normale et tous les ouvriers sont occupés. Mais le travail devient moins abondant et l'on s'aperçoit que la situation est difficile.

**Paris.** — A Paris, la situation est calme. L'indice du coût de la vie étant à 612, contre 602 le mois dernier, il en résulte une augmentation de 6 fr. 90 par semaine de l'indemnité de vie chère.

— Le bal donné au profit du *Rayon de Soleil* par le Syndicat de Paris a été un succès sans précédent.

Nous en donnerons un compte-rendu dans le prochain numéro. Nous ne voulons cependant pas attendre plus longtemps pour remercier nos camarades parisiens.

**Nemours.** — La situation est calme, mais jusqu'à présent, le chômage est insignifiant.

Une réunion du Syndicat a eu lieu le 14 novembre. Le Permanent était présent. L'Assemblée a examiné le cas d'un ouvrier, nommé Person, venant de Paris, qui, non syndiqué sur cette place, a pu cependant louer une place à la Coopérative de Nemours.

Après avoir entendu les explications du camarade Ponard, qui rappelle les faits, et divers camarades qui expriment leur avis, l'Assemblée consultée a pris les résolutions suivantes :

Il est entendu que, pour cette fois, aucune sanctions ne sera prise.

Toutefois, l'Assemblée, bien décidée à ne pas tolérer le renouvellement de pareilles fautes,

Rappelle aux camarades de tous les ateliers et à ceux de la Coopérative en particulier, que tout ouvrier entrant dans un atelier, doit fournir un certificat attestant qu'il est en règle avec l'organisation syndicale du centre dont il vient et que dans le cas où il ne serait pas possesseur de cette pièce, les ouvriers doivent refuser de travailler avec lui ;

Invite les camarades des différents ateliers à signaler au Secrétaire tous les faits d'ordre syndical ;

Décide qu'un extrait du procès-verbal de ce jour sera adressé à la Coopérative et inséré dans *l'Ouvrier Diamantaire* ;

Convaincu de la nécessité d'un Syndicat groupant tous les diamantaires de Nemours, exprime l'espérance de voir la concorde et l'harmonie présider aux rapports entre tous les ouvriers de la place.

### BELGIQUE

Le calme régnant dans les affaires a eu sa répercussion sur le marché du travail. Le nombre des chômeurs a augmenté rapidement et est actuellement d'environ 2.000.

Il est question, soit de réduire le temps de travail, soit de fermer toutes les usines pendant quelques semaines, mais aucune décision n'est prise jusqu'à présent. Les pourparlers se poursuivent entre les organisations patronale et ouvrière.

Si la fermeture des ateliers prévaut, la Caisse de Crise jouera probablement et patrons et ouvriers belges recueilleront alors le fruit de leur prévoyance.

— Nous recevons du Secrétariat de l'Alliance un télégramme, daté du 27 novembre, qui confirme les lignes ci-dessus.

Ce télégramme nous apprend que les patrons et les ouvriers belges ont décidé l'arrêt complet de toutes les tailleries à la date du 9 décembre.

Cet arrêt s'étendrait aussi bien aux inorganisés qu'aux ouvriers syndiqués.

La Caisse de crise interviendra pour indemniser les ouvriers privés de salaires.

Le télégramme ajoute que les patrons amstellodamois se réuniront dans la soirée du 27 novembre.

Nous croyons savoir que des mesures analogues à celles prises en Belgique auraient été décidées.

La décision de fermeture des tailleries belges porte sur une période de quinze jours, c'est-à-dire jusqu'au 21 décembre.

Au cas où cette mesure ne serait pas suffisante, on envisage un autre chômage de deux semaines qui aurait lieu courant janvier. Ces décisions, avec lesquelles les ouvriers se sont déclarés d'accord, ont été prises par l'Assemblée des patrons à la presque unanimité des voix.

### HOLLANDE

A Amsterdam, le nombre des chômeurs a aussi sensiblement augmenté. Aux dernières nouvelles — datant de quelques jours — que nous avons reçues, le nombre des sans-travail était de 1.300.

— Il se confirme que les patrons d'Amsterdam ont décidé de ne faire travailler que trois jours par semaine pendant la période 8 décembre-4 janvier.

## Pour le "Rayon de Soleil"

### Sommes reçues au cours du mois

|                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------|-----------|
| Collecte au cours d'une réunion du Syndicat de Lyon ..... | 15 "      |
| Anonyme, Lyon .....                                       | 6 "       |
| Emile Benoit-Jeannin, St-Claude .....                     | 10 "      |
| Excédent (P. F.) .....                                    | 0 80      |
| André Monneret, St-Claude .....                           | 20 "      |
| Trouvé à l'atelier Juhan .....                            | 0 50      |
| Marcel Gauthier, Lamoura .....                            | 5 "       |
| Anonyme, Moirans .....                                    | 3 80      |
| M. Léon Marchandeaup, Paris .....                         | 101 50    |
| M. Louis Berthon, Avignon .....                           | 45 70     |
| Pourcentage sur cotisations :                             |           |
| Georges Demond, St-Germain-de-Joux .....                  | 5 50      |
| Léon Rigoulet, Clairvaux .....                            | 2 "       |
| Pierre Achard, St-Claude .....                            | 8 10      |
| Alfred Chappeland, Vaux .....                             | 6 40      |
| Total .....                                               | 230 30    |
| Listes précédentes .....                                  | 18 795 "  |
| Total à ce jour (depuis le début de l'année) .....        | 19.025 30 |

Merci à tous ces généreux donateurs.

### LE BOORT

Le cours du boort est demeuré stationnaire. Le Bureau de Boort d'Anvers continue à le vendre : florins : 4.50 le carat.

## COMPTÉ-RENDU DES SÉANCES

DU

VII<sup>e</sup> Congrès de l'Alliance Universelle des Ouvriers DiamantairesTenu à STUTTGART (Allemagne), dans l'immeuble "Schonblick" (am Weissenhof)  
du 8 au 11 JUILLET 1929, sous la présidence de Henri POLAK

(Suite)

Rabbie ne sera pas plus satisfait que moi de la détente qui s'est produite après les solutions trouvées pour quelques problèmes et qui ne cessèrent pas de nous diviser. L'affaire des vacances payées par exemple, était devenue une pierre qui obstruait tous les chemins, et à la fin les apparences étaient contre nous de telle sorte qu'on nous qualifiait d'obstinés. Je dois reconnaître que les vacances payées furent longtemps considérées chez nous comme une possibilité de deuxième ordre ; mais du moment que nous avons constaté que notre avis n'était pas partagé par les autres centres, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir et nous n'avons pas manqué de revendiquer cette amélioration à chaque occasion. Je peux bien vous dire que nous n'avons jamais cru la tenir aussi vite. Il y a mieux : la veille avant l'accord survenu nous ne savions pas que le succès était si proche. Le soir, avant la rencontre avec les patrons, nous ne le savions même pas, et ce n'est que parce que nous avons saisi l'occasion se présentant un certain moment, et que nous avons tiré profit de la bonne volonté du S.B.D., que nous avons pu obtenir les vacances payées. Le dessein de ne pas vouloir marcher pour cette revendication n'a jamais été nourri par nous autres. Nous avons défendu la réalisation de cette décision avec insistance et vous connaissez maintenant le résultat de notre action.

Plus loin, Rabbie traite des devoirs de l'organisation belge. Mon cher Rabbie, nous en sommes convaincus aussi, et aussi bien que vous, mais n'oubliez pas qu'il existe une certaine limite, qui détermine la force d'une organisation. Vous devez avoir constaté que nous avons fait le possible et l'impossible.

Je vous conseille tous, vous qui chérissez l'Internationale, qui suivez avec intérêt le développement des organisations, de ne pas seulement prêter trop attention au développement de notre organisation, mais de vous convaincre qu'elle se trouve placée devant des difficultés dont plusieurs parmi vous ne pourraient se faire une idée. Nous en sommes-là, qu'un spectre se dressera toujours devant nous, malgré les charges, et les difficultés que chaque organisation connaît, et malgré notre travail assidu, forcé au maximum. On doit disposer d'une belle dose d'énergie pour ne pas succomber à la démoralisation qui s'empare de tous en pleine lutte quand on voit surgir cent nouvelles difficultés derrière soi, après en avoir pu vaincre dix ! Je compare notre travail à celui des forçats au bagne, obligés d'assurer le drainage des mines. A chaque pas qu'ils font l'eau baisse, mais l'eau monte toujours à nouveau. Nous savons que l'industrie à domicile pèsera à la fin sur nous insupportablement comme du plomb, si nous ne nous défendons pas. La conséquence rigoureuse de la loi économique qui la régit ne tardera pas à s'imposer. Nous vous demandons donc de nous mettre à notre place, de nous présenter les difficultés dominantes, quand vous parler de la Belgique et de l'A.D.B. D'ailleurs, nous en faisons de même pour vous. Nous savons fort bien que chaque usine sortant de notre sol menace non seulement notre pain, mais aussi celui de nos multiples camarades au delà des frontières, qui vraiment sont encore moins coupables que nous-mêmes.

S'il nous est donné de saisir mutuellement les difficultés des autres, alors l'A.U.D. ne connaîtra plus de différends.

Avec reconnaissance j'accepte les paroles qui me furent consacrées par Rabbie quand il parla de *Zonnestraal*. Par contre, je suis heureux de pouvoir saluer les dirigeants de l'A.D.B. et de l'A.N.D.B., Voet et Van Doeselaer qui tâchent de collaborer aussi intimement que possible. Le prix du boort ayant diminué, nous étions obligés de trouver d'autres ressources, car les recettes du K.S.F. tomberaient, et nous croyons avoir trouvé ce qu'il nous faut.

Je pense que la réplique sur la critique de Rabbie peut trouver sa conclusion ici. Je suis d'avis que personne ne peut nous reprocher que nous n'avons pas fait le possible. Si on tâche de juger les événements se passant dans un centre en concordance avec la mesure requise pour ce centre, les rapports internationaux s'en ressentiront. Alors on voit mieux les situations ; alors la confiance mutuelle s'accroît, et on a le sentiment de travailler au bien-être de tous. Selon moi aussi, il faut que les grands centres de l'A.U.D. se comprennent, et le salut général y trouvera une base solide. De notre part, nous faisons ce qui doit être fait ; et l'on constate avec joie que cela est aussi le cas d'autre part. Nous formons une petite famille et il serait bien impardonnable que les responsables dans cette famille, négligeassent des éléments qui pourraient aider à l'entente mutuelle ; ceux qui conduisent ont comme devoir impérieux de faire tout ce qui est en leur pouvoir, afin d'assurer un maximum de bien-être à cette famille restreinte.

J'ai encore à faire une petite remarque : Jacobs se trompe quand il prétend que nous n'avons pas fait ressortir que les diamantaires anglais constituent une section du Syndicat des orfèvres. A diverses reprises, ce point est traité, et au-dessus du rapport anglais figure le nom de l'organisation citée par lui.

*Président.* — Cela nous suffira pour aujourd'hui. Demain, le Congrès se poursuivra à 9 heures.

## Séance du 9 Juillet 1929

*Le Président ouvre la séance à 9 h. 1/2 et dit :*

Hier le Secrétaire a répondu à quelques objections formulées lors de la discussion du

rapport. Quelques autres restent encore à traiter, et je veux y consacrer deux mots.

C'est Jacobs qui avait remarqué, à Amsterdam et à Anvers, qu'il serait souhaitable de soumettre à une commission spéciale quelques différends surgissant entre les deux organisations afin d'y être tranchés. Cette proposition n'est pas trop mauvaise en elle-même, mais pourrait-elle être mise à exécution ? Voilà une autre question, laquelle se pose d'ailleurs très souvent après l'énoncé d'une telle pensée.

Dans le cas qui nous occupe un Conseil Supérieur devrait statuer. Mais la création d'un organisme pareil est quasi impossible, parce que les gens intéressés feraient partie de ce conseil. Et il y a un principe de droit disant que personne ne peut se juger soi-même. On ne doit pas m'attribuer des qualités de juriste sublime quand je vous dis que, vraiment, pareille chose est impossible. Et même si le Conseil n'est pas composé des mêmes personnes, il faut bien se convaincre que ces autres personnes représentent en fin de compte les mêmes organisations, à moins qu'on veuille installer une sorte d'institut en dehors de notre cercle.

Mais il en naîtrait des difficultés sans nombre ; et une complication inattendue, car il en faudrait du temps avant que cet institut fut à même de juger et de prendre des décisions, là où, de par leur nature, les litiges sont déjà très compliqués et délicats. On a déjà essayé de prendre ce chemin.

N'est-ce pas l'A.D.B. qui, un jour, a proposé de soumettre les différends à la Fédération Syndicale Internationale. Mais je crois qu'on y a compris, que cet organisme aussi aurait à faire à de grandes difficultés. Pour moi donc le projet de Jacobs n'est pas réalisable. La seule chose qui puisse être faite est d'éviter que des différends surgissent, pour qu'il ne soit plus nécessaire de tâcher de trouver des solutions dans le genre de la proposition de Jacobs.

En outre, Jacobs proposa de convoquer une conférence internationale en vue du développement des événements en Afrique du Sud, et à laquelle les patrons participeraient aussi. Cette conférence pourrait alors proposer les mesures nécessaires pour rendre l'émigration de l'industrie plus difficile. En soi cette proposition n'est pas mauvaise du tout, mais on n'en pourra pas discuter beaucoup ici. La Direction de l'A.U.D. devrait d'abord prendre en considération l'affaire ; et elle aurait à se prononcer, tandis qu'on aurait à s'entendre, au préalable, avec les autres intéressés, pour que nous connaissions l'attitude qu'ils prendront. C'est le chemin qu'on doit suivre : il n'y a rien à y faire. Avant qu'on marche officiellement il est nécessaire de connaître à l'avance la suite qu'on réserve à la demande si on tient à son prestige. Mais en tout cas nous

prendrons en considération la proposition et nous verrons ce que nous en ferons. Il est peut-être souhaitable qu'une action pareille puisse être commencée ; mais on se gardera bien d'être trop optimiste. En tout cas ; nous verrons.

Jacobs voudrait connaître aussi notre avis au sujet de l'extension de l'industrie londonienne. En premier lieu il faut dire que la question ne peut être traitée ici. Notre Congrès n'a pas à donner des avis, mais mettons qu'il le ferait quand-même, je me trouverais fortement embarrassé, parce que je n'ai rien à vous conseiller. En considérant les faits il faut reconnaître que nous avons à faire à Londres à une industrie agonisante, et je ne sais pas comment on pourrait prolonger la vie d'une industrie quand celle-ci est anémique, et quand les circonstances industrielles et économiques ne sont pas de telle sorte qu'on puisse s'attendre à un renouveau. Si les patrons ne s'établissent pas à Londres, alors il n'y a rien à vous conseiller, puisque ce sont toujours les patrons qui créent une industrie.

Maintenant je veux consacrer quelques mots à la remarque de Schott, selon laquelle il faut tenir compte, lors de la comparaison des taux de salaires et des conditions de travail, des taxes pesant sur les salaires et se chiffrant à 12 % pour l'Allemagne, où elles sont versées au profit des œuvres de la prévoyance sociale.

Je n'ai aucune raison qui m'autoriserait à émettre des doutes quant au chiffre cité par Schott, mais néanmoins ces 12 % me semblent être extraordinairement élevés. La conséquence en serait qu'une taxe de 6 Mk, grèverait un salaire de 50 Mk. (Je prends cette somme seulement comme exemple ?) C'est beaucoup. Mais en tout cas Schott a oublié de tenir compte du fait que pareilles choses existent aussi dans d'autres pays. Les patrons hollandais par exemple ont à payer toutes les primes imposées en vue de l'assurance-accident ; et en outre ils ont à leur charge le paiement des primes pour la pension et l'assurance-invalidité. Je peux vous dire que ces primes atteignent un chiffre assez élevé.

A Amsterdam il existe en outre une taxe industrielle, de 12 florins par an et par ouvrier à payer par les patrons. D'ici quelques mois une assurance-maladie sera créée, dont les patrons et ouvriers auront à payer chacun la moitié de la prime. Cela fait que l'ensemble de toutes ces taxes représente une somme qui n'est pas à traiter de dérisoire, et qui prise en son total ne différera pas de beaucoup des charges imposées ailleurs. Il faut y ajouter aussi que les grands patrons ont à pourvoir à leurs frais administratifs qui, eux aussi, sont considérables. Ils ont à leur disposition un personnel qui perd son temps en apposant des timbres, en dressant des listes, en remplissant des cartes de rente, etc. Si différence il y a celle-ci sera presque réduite à néant si bien que ce facteur, s'il doit jouer dans les évaluations des salaires, ne signifiera plus grand chose.

Qui désire encore la parole ? La parole est à Meyer.

*Meyer (Amérique).* Je n'ai pas demandé la parole pour faire de la critique, mais j'aime-rais vous dépeindre un peu la situation en Amérique. Notre effectif est de 350 à peu près, variant entre 325 et 375. On le sait : chez nous on ne travaille pas toutes les marchandises, ni toutes les grandeurs. Les petites

pierres ne sont pas fabriquées chez nous, parce que les salaires y sont trop élevés en proportion, interdisant ainsi toute concurrence avec les prix de l'extérieur. Les demi-carats sont le plat de résistance de notre industrie, excepté pendant la période de guerre, quand fabricants et ouvriers avaient émigré, et que notre effectif atteignait les 700. Alors on vit ces ouvriers occupés à toute sorte de travail. Quand Anvers se rétablit — heureusement cela alla assez vite — notre effectif diminua de nouveau.

Depuis 1920 nous assistons à un déclin lent mais constant de l'industrie à cause de la concurrence des marchés européens — faites attention je ne dis pas « centres » — et il nous est impossible de lui tenir tête. Ajouter à cela que nous avons beaucoup à souffrir de la contrebande, qui importe les diamants sans droits d'entrée, bien qu'une taxe de 10 ou de 20 % soit imposée. Les bruts paient 10 % et les marchandises taillées 20 %. Les intéressés américains, aussi bien les fabricants que les ouvriers, sont d'avis que la contrebande perdrait beaucoup de ses attractions, si le gouvernement voulait consentir à l'importation libre des bruts, et abaisser à 10 % la taxe sur les marchandises taillées. On demande donc au gouvernement d'accéder à cette demande, mais comme il appert du rapport émis à ce sujet, nous avons trouvé buisson creux. Nous, cela veut dire : les ouvriers et tout le monde diamantaire. On voudra bien en déduire que cela ne marche pas bien chez nous. Nous ne vous demandons rien, car les organisations européennes ne sauraient nous aider. Les salaires amstellodamois et anversois sont inférieurs aux nôtres, et de beaucoup. Il faut constater les faits.

Et si j'observe un peu les fluctuations dans les salaires je dois constater que les différences existant jadis entre Anvers et Amsterdam ne se retrouvent plus dans la même mesure. Les taux des salaires sont peut-être bien au même niveau ! Il est vrai que pareille égalisation peut se faire de deux manières : il se peut que les salaires bas de jadis aient été augmentés de façon qu'ils aient rejoint les plus élevés, ou bien il se peut que les autres aient dégringolé, faisant qu'ils atteignent les plus bas. Je ne veux pas résoudre cette question devant le Congrès. Le problème a été résolu d'ailleurs. Les salaires sont égaux. Je ne veux aucunement m'adonner à la critique, et je ne saurais pas la faire : les événements découlent des situations existantes. On se réjouirait chez nous, de constater que les salaires sont égaux, si les deux centres voulaient faire cause commune du moment que la situation le permettrait. Alors on nous aiderait bien quelque peu, et les membres européens n'en souffriraient pas non plus. Si cette occasion se présente, eh bien ! saisissez-la, ne fut-ce que pour nous aider.

Aussi bien que l'Europe, l'Amérique éprouve des difficultés résultant des changements s'opérant dans la mode. A présent on demande des fantaisies, et vu que je viens du pays qui statue sur la mode conductrice, (c'est le cas pour cet article certainement) je veux bien vous dire que l'ère du rond ne reviendra pas si vite.

La demande pour les baguettes (spaghetti comme on les nomme chez nous) ne fait que s'accroître dans les sertis, et puisque cette nouveauté doit encore atteindre les couches plus larges de la population, on peut aisément prévoir que la demande durera quelque peu.

Depuis quelques années on travaille aussi avec des machines en Amérique. Je ne saurais dire si ce changement de méthode a conduit au succès. Deux firmes s'en occupent, mais le hasard veut que ces deux firmes sont en même temps des firmes importantes s'occupant de l'importation, et il est donc difficile d'évaluer les quantités travaillées proprement à la machine. La répartition dans le travail forme naturellement le pivot essentiel de cette méthode ; le travail est exécuté par des filles. On peut aisément y ajouter qu'un dixième de la quantité fabriquée doit être revu et corrigé à la main. Il n'est donc pas démontré que cette intention marque vraiment un progrès remarquable au point de vue industriel. Le doute plane toujours : Le premier producteur a congédié les filles, et les a remplacé par des garçons, tandis que le deuxième, qui fut le compagnon du premier a pris des filles quand il ouvrit son atelier ! Un danger immédiat n'existe donc pas encore.

J'ai dit en commençant que vous ne sauriez m'aider. C'est une chose vraie, car veuillez m'en croire, si le contraire était le cas, je n'aurais pas manqué de faire mettre à l'ordre du jour cette question. Nos salaires sont bons, mais c'est le travail qui nous manque. Diminuer les salaires c'est faire chose insensée puisque les pierres ne commenceront quand même pas d'affluer. Mais vous pouvez vous rendre utiles à vos propres membres. Beaucoup de gens nous viennent d'Europe et ils veulent tenter l'aventure. Je leur souhaite la bienvenue, et j'espère qu'ils trouveront ce qu'ils cherchent. Beaucoup parmi eux ont trouvé ce bonheur... mais ce n'était pas chez nous !

Beaucoup de gens, partis en qualité de diamantaire, se sont faits boulanger (le boulanger ne se trouvant pas chez nous) ! et ils gagnent leur croûte de pain. Nous ne vous demandons point de ne pas délivrer de certificats, car il n'est point bon de couper le chemin aux gens, mais nous vous conseillons — et je m'adresse spécialement aux camarades allemands — de renseigner les membres sur la situation véritable de notre industrie. La plupart de ces ouvriers ne travaillent que la petite pierre. Or ce travail nous ne le connaissons pas ! En tant qu'ouvriers nous avons déjà aidé maintes fois les européens en leur apprenant la taille des grosses pierres, mais il nous est parfaitement impossible de progresser dans cette voie quand le travail fait défaut. Si l'on travaille, les patrons embauchent naturellement les meilleurs ouvriers, et alors ils n'aiment pas que ces ouvriers *gaspillent leur temps* — c'est ainsi qu'ils le disent — en apprenant aux autres. Si les camarades voulaient en tirer profit, ils rendraient un réel service à leurs membres. C'est aux sertisseurs et débruteurs surtout que je conseillerais de ne pas aller en Amérique. Il y a beaucoup de sertisseurs qui se trouvent dans l'embarras de par les améliorations apportées au dop, et de par l'introduction des fantaisies le débruteur se voit sans travail. Je connais différents débruteurs et sertisseurs (des belges) qui battent le pavé. Je sais bien qu'on inscrit très proprement sur leur certificat, qu'on les a prévenus. Chers amis, inscrivez cette mention deux fois car ils viennent quand même, et ils se créent des situations désagréables.

J'espère ainsi vous avoir peint la situation dans laquelle nous vivons.

*Président :* Y a-t-il quelqu'un qui désire encore la parole ? Non ? Alors nous pouvons

commencer les répliques. La parole est à Rabbie.

*Rabbie* : Nous avons appris de Van Bercelaer, quand il parla au nom de la délégation belge, que la Belgique aime à tenir compte des charges qui pèsent sur l'A. D. B.

Mais la réponse du Secrétaire ne nous a pas tant satisfait, parce que, selon moi, il n'a que légèrement touché les observations qui ont été faites au sujet de son rapport. On se souviendra bien — je l'ai dit — qu'à Paris, lors du Congrès, on avait promis d'envoyer régulièrement les comptes-rendus importants des divers centres ; la communication de décisions etc. On a dit qu'on a commencé ce travail ; mais ce commencement exista déjà à Paris. Or, en tant que lecteur assidu des organes divers, je dois vous dire n'avoir rien aperçu de ces envois. Dans l'*Ouvrier Diamantaire* par exemple je n'ai rien remarqué de spécial, et dans l'hebdomadaire néerlandais je n'ai lu que ce qui était pris aux autres. Je ne dis pas que les communications faites ne suffisent pas, mais je souligne seulement le fait que trop peu de comptes-rendus ont été communiqués.

Une affaire de tout autre ordre — j'ai bien donné des précisions — est la question du compte-rendu de Viesbaden. Dans le *Weekblad* nous avons trouvé une note, écrite par le Rédacteur par intérim, Voet, dans laquelle il fut dit que le compte-rendu était copié sur celui paru dans le *Diamantbewerker* parce que le Secrétaire l'avait inséré dans son organe sans en faire communication à l'organisation néerlandaise. Je ne veux point exhummer les vaches mortes, mais le Secrétaire m'oblige de m'y arrêter.

Le Secrétaire n'a pas traité longuement les résultats réalisés depuis le Congrès de Paris ; je peux donc admettre que la rectification apportée a été considérée par lui comme étant fondée, et que le Secrétaire est aussi d'avis que les augmentations obtenues en Belgique ne sont nullement des augmentations revendiquées en vertu de la décision de Paris (comme le rapport belge voulait le faire croire) mais qu'elles ont été inspirées (exceptée la dernière) par les problèmes du change et de la cherté de la vie. Nous nous réjouissons que le Secrétaire ait bien voulu admettre tout cela silencieusement.

Je dois vous présenter mes excuses maintenant, parce que je dois aborder un point que j'ai oublié lors de ma première intervention, mais je dois y revenir. Je ne voudrais pas qu'on ait l'impression que l'A. N. D. B. ait manqué à ses devoirs, ne fût-ce que pour un seul point, vis-à-vis des décisions prises au Congrès de Paris. Le point 7 mentionne que toutes les organisations nationales excepté la Hollande, ne reconnaissent qu'une seule organisation. On pourrait donner à cette phrase le sens que nous avons manqué à nos devoirs. Mais à Paris nous avons déclaré — et dans la motion acceptée le passage fut inséré — que cette décision n'aurait pas d'effet rétroactif, et qu'elle ne visait pas les organisations qui dès le début avaient fait partie de l'A. U. D.

Cela ne veut pas dire que je n'espére pas — et je parle ici au nom de la délégation néerlandaise de l'A. N. D. B. — que les diverses organisations ne trouveront pas le chemin qui pourrait nous tirer de cette situation tant soit peu embarrassante. Sous point de vue organisations, les deux organisations dont il est

question sont inutiles. Elles n'ont pas de but. Mais elles existent, et la conclusion de Paris ne vaut pas pour elles.

*Schott* : La thèse défendue par Meyer quant à l'effet faux que produirait une diminution des salaires pour faciliter la concurrence est tout à fait saine. Nous connaissons cette chanson ! Le marché accuse une accalmie, vite les patrons sont là et ils ne causent que de diminution. Ils prétendent n'avoir plus de travail, et ils nous disent qu'ils pourraient encore faire travailler, si... les salaires étaient diminués. Le président me demanda, il y a une semaine lors de notre séance du Bureau à St-Claude, ce qui se passait à Hanau. Les journaux parlèrent d'un lock-out. Eh bien : le brillant ne marcha pas et voilà que les patrons, accourant comme les poules au grain, commencèrent leur chanson au refrain connu : il faut que les salaires diminuent. A vrai dire : on put difficilement parler d'une diminution des salaires parce que les salaires sont arrêtés par contrat collectif et parce que ces contrats collectifs ont valeur légale pour les deux signataires ; mais ces patrons envisagèrent les suppléments payés jusqu'à ce jour. Les ouvriers ont décliné cette proposition et ils chôment. Nous sommes donc absolument d'accord avec l'Amérique.

La question des syndicats religieux en est une qui nous cause aussi des ennemis et justement parce que la plus grande influence est exercée dans la contrée la moins favorable. Dans le Palatinat le Christlicher Deutscher Metallarbeiterverband fait son œuvre à ce moment, et justement au moyen d'une certaine *Schmutz Konkurrenz* une concurrence malhonnête : les contributions réclamées sont moins fortes. Ils ont même réussi à prendre à notre section d'Oberstein 200 membres. Everling qui s'évertue là-bas à combattre le mal, dit bien à ses gens que toutes les améliorations sont obtenues par l'A. U. D. parce que nous savons cela par expérience, mais alors on nous répond ; nous avons aussi une alliance universelle, dont le siège est en Belgique. Si on pouvait nous donner ici des détails, cela nous intéresserait sans aucun doute ; et ce nous serait un grand avantage si quelqu'un de vous autres disait ici, ouvertement, ce qu'on en sait, car ces gens n'emploient que des moyens de deuxième ordre, dans ce domaine, comme dans tout autre du reste.

Mon expérience me dit que vous, petites organisations, feriez mieux de vous fusionner. Nous autres avons déjà pris une douzaine de ces petits organismes, et à la fin, ces organisations, en tant que sections, ont pu remporter des succès, grâce à notre influence. Il est absurde de propager l'idée que des organisations doivent être créées selon la religion des ouvriers, et de faire croire que le bon Dieu ait à faire aux choses du travail. Les patrons, eux, ne connaissent pas de différence entre juifs et mahométans. Ils ne connaissent qu'un seul ennemi : les ouvriers, et contre eux ils marchent de commun accord. Oh ! je laisse volontiers à chacun son luxe, mais je préférerais voir se fusionner ces petits syndicats avec le grand.

Enfin je dois encore revenir à la question des charges sociales. Je n'ai pas fait ressortir ce chiffre pour vous convaincre que les patrons me sont si chers — vraiment, ce ne sont pas nos amis, — mais je voulais seulement faire remarquer qu'on doit, en faisant des comparaisons, un peu tenir compte des charges qui pèsent sur la main-d'œuvre. Car

il faut encore y ajouter que nos patrons ont à leur charge aussi les frais occasionnés par l'expédition (aller et retour) de leur marchandises, puisqu'ils ne travaillent pas en patrons indépendants.

*Van Praag* : — Mais cela ne fera pas une grande différence.

*Schott* : Non. Je fais seulement observer que nos patrons connaissent une situation analogue à celle des patrons français. Pour être certain de ce que j'avance j'ai refait le calcul et j'ai trouvé que nos patrons ont 12 % (y compris les 2 % dont je viens de parler) à payer comme primes pour la prévoyance Sociale. Je ne vous cite pas ce chiffre pour que vous en teniez compte en déterminant vos salaires — parce que si ces charges ne constituent pas de facteur dans la comparaison avec la Hollande, elles le deviennent vis-à-vis de la France — mais je vous communique cela, parce que nos patrons nous répètent ce refrain quand on se rencontre au sujet des salaires.

Quand à la collaboration intime dans l'internationale, je peux dire ceci : c'est moi l'homme, qui, jadis à Paris ai demandé de plus amples informations, parce que nous avions conçu le plan d'éditer une feuille spéciale pour les diamantaires. Mais nous avons dû abandonner ce plan, vu que le nombre de diamantaires était trop restreint, et que les nouvelles qui nous parviendraient perdraient trop vite leur actualité. En regard du nombre colossal d'organisés dans le D. M. V. il nous est impossible de faire des dépenses trop élevées pour un petit groupe, brisant l'équilibre, qui est de rigueur, et si nous voulions tirer la conséquence de ce geste (et il faudrait faire cela) nous serions obligés d'éditer 37 organes.

Le plan est donc abandonné et je veux bien dire ici que je n'ai nullement à me plaindre au sujet des communications à faire ou à recevoir. Je reçois du Secrétaire tout ce qui m'intéresse. Une communication du secrétariat est passée à la direction régionale, et celle-ci s'occupe de la distribution des communiqués là où il le faut. Les divers permanents régionaux s'entendent merveilleusement dessus. Et si j'avais eu à me plaindre, je l'aurais fait. Soyez-en convaincu,

Je suis d'accord : on aurait pu supprimer quelques graphiques. Le bien a eu un peu plus que son compte, mais, c'est une affaire d'appréciation personnelle.

Je constate avec plaisir que les relations entre les organisations-chefs se sont améliorées. Et tout marche mieux à l'A. U. D. qu'autrefois. Un ton amical y règne, et je ne peux m'interdire de souligner en passant que la collaboration amicale dans un bureau international est un bien qu'on ne saurait sous estimer. L'amélioration dans les relations, à elle seule, est déjà un succès.

*Parsser* (Betsalel, Pays-Bas) : Je n'avais pas l'intention de me mêler dans la discussion, bien que j'eusse aussi à présenter quelques observations. Je suis d'avis aussi que la sobriété est salutaire, mais il se peut bien que ce soit utile que je prenne quelques minutes pour vous présenter les observations que j'ai à faire.

Rabbie a traité de la révision des statuts et je le soutiens. A Paris on a fait remarquer que, virtuellement, nous ne connaissions pas les lois qui nous régissent, et l'on demanda de doter chaque organisation d'un exemplaire des statuts. Peut-être que le Bureau a

eu ses arguments pour remettre la publication — et je veux admettre cela, car en cette matière la divergence des vues sera toujours possible — mais néanmoins j'insiste pour qu'on nous les envoie. La modification dont il fut question seule n'a pas son importance. Il faut quand même que nous connaissions les lois sous lesquelles nous vivons.

On remarquera bien par ce que je vais dire maintenant que je ne suis pas d'accord avec Rabbie. Celui-ci commença son speech en disant qu'il tâcherait de dire de façon amicale ce qu'il avait à observer. Et en disant qu'il y est parvenu admirablement on reconnaît aussi son talent. Il a été tellement magistral, que le secrétaire n'a pu faire autre chose que constater avec satisfaction, que c'est la première fois qu'il en sort si facilement. En soi-même on ne peut que s'en réjouir, mais peut-être ces paroles ont-elles fait mauvaise impression sur Rabbie, et celui-ci a été peut-être d'avis qu'il devait se reprendre, car le ton amical faisait tout à fait défaut lors de sa réplique.

L'observation qu'il présenta il y a deux minutes au sujet du rapport du secrétaire, est tout à fait fondée. Et je n'aimerais pas qu'une interprétation inexacte soit possible, mais je me demande s'il ne faudrait pas qualifier son cri du cœur, lancé comme il dit, au nom de sa délégation, par les paroles qu'il employa lui-même. Cette péroration — présentée pour la tantième fois — n'est-elle pas inutile et futile ? Au dernier congrès de Londres et de Paris des discussions approfondies furent tenues au sujet des organisations religieuses. On les traita — d'un ton obligeant il faut le dire — à s'en lasser. Mais voici qu'on emploie les paroles désobligeantes lors d'une troisième discussion. Ne serait-ce pas préférable de laisser là ces choses, dorénavant, et pour de bon ?

Et si Schott peut avoir ses raisons quand il donne son avis au sujet des organisations — bien que Rabbie et Schott ne veulent point faire naître de soupçons envers nous autres, nous en sommes convaincus — nous devons quand même protester, parce que nous ne pouvons tolérer qu'on nous fasse passer pour des organisations-sœurs, ou des délégués d'organisations-sœurs qui font de la concurrence malhonnête.

*Schott* : Mais cela se fait !

*Parsser* : Précisément ; mais ce ne sont pas nous qui vous la livrons. Si nous faisions ce que quelques organisations font en Allemagne et en Belgique, c'est-à-dire, si nous nous efforçons à dresser des obstacles contre toutes les entreprises de l'A. N. D. B., alors on pourrait se plaindre ! Mais les paroles prononcées ne pourront avoir qu'un effet irritant, vu que nos membres ont honnêtement et fidèlement combattus dans la lutte syndicale. Rabbie sait apprécier notre honnêteté et la qualité de nos prestations. Depuis des dizaines d'années consécutives nous suivons ce chemin. Nous formons bloc avec l'A. N. D. B. Il y a bien lieu de le dire.

Quant à la futilité de nos desseins et à l'inutilité de notre existence, des divergences dans les idées sont possibles. Cette question ne doit pas être liquidée par ce congrès. Mais tout de même je dois y revenir. Il s'agit de démontrer ce qui est inutile et futile. Nous n'avons rien à voir avec les chrétiens. Nous ne reconnaissions point de tactique syndicale spéciale !

Si la proposition belge, figurant à l'ordre du jour concernant la semaine ouvrable de 5 jours, était réalisée, alors — et je tiens à vous dire cela ici — on aura enlevé à Betsalel la raison principale de son existence peut-être. Et dans un même ordre d'idées j'aimerais que nous puissions enregistrer aussi vite que possible la réalisation de cette proposition.

La différence existant entre nous autres et les diverses organisations réside donc seulement dans des motifs religieux. Il n'y en a pas d'autres. Nous ne voulons absolument pas être identifiés avec cette catégorie d'organisations qui ne font que combattre les autres.

Il faut reconnaître que le Secrétaire a su entretenir — et de manière louable — le contact entre les diverses organisations affiliées et l'internationale, et maintes fois déjà, je me suis demandé où : Van Berckelaer trouve-t-il le temps, et l'énergie nécessaires à cette tâche, quand ses autres charges — qui ne sont point petites — le prennent déjà tout à fait ? Afin de le décharger un peu, ou bien afin d'améliorer encore ce contact il serait peut-être possible que d'autres membres du Bureau, se mettent en relation avec les organisations diverses. De cette façon des liaisons encore plus étroites pourraient naître peut-être. Le contact entre Anvers et Amsterdam pourrait encore se raffermir. Ne pourrait-on pas envisager la possibilité d'inviter le Président à Anvers et le Secrétaire à Amsterdam ? Souvent les membres agissent selon d'autres motifs, quand ils ont entendu parler les chefs mêmes. Je sais bien qu'on ne pourra pas répondre au pied levé à cette question, mais j'aimerais bien qu'on envisage un peu cette éventualité et que nous puissions apprendre au plus vite dans quelle mesure cette idée serait réalisable.

*Ponard* (France). Je n'en ai pas pour longtemps. Je pourrais même me taire, car nous n'avons rien à observer au sujet du rapport. Il nous faudrait reconnaître seulement que c'est un beau travail, qu'on nous a fourni. Mais pour les congrès à venir il se serait peut-être souhaitable, qu'on ajoute aux propositions diverses un exposé des motifs suffisamment explicite, surtout quand il s'agit de points nouveaux, comme cela est par exemple le cas pour une des propositions présentées par l'organisation belge. Je ne veux point faire de la critique, car, en premier lieu, elle me toucherait directement moi-même, puisque j'ai eu l'occasion de réclamer cet exposé lors de nos séances du Bureau.

Pour ce qui concerne la Fête du 1<sup>er</sup> Mai, je me range du côté de Rabbie. Bien que le repos ne soit pas officiellement imposé, nous devons quand même constater que la plupart des usines sont fermées, sans contrainte. Nous voyons dans ce jour de congé volontaire un moyen de mesurer l'esprit de combativité de nos camarades. Car, alors nous connaissons précisément ceux sur qui nous pouvons compter.

Il se pourrait bien que les charges de nos patrons français ne soient pas si grandes que celles des patrons étrangers. Mais en 1930, cet état de choses aura pris fin, parce que les ouvriers et les patrons auront à payer, chacun pour sa part, 5 % sur les salaires pour des fins sociales. Et comme il est probable que les ouvriers seront d'avis que la totalité des charges doit reposer sur les patrons, ils tâcheront de regagner ces 5 % au moins d'une

action de salaires. De sorte qu'il se pourrait bien qu'avant peu les charges de nos patrons soient équivalentes et peut-être supérieures à celles des patrons étrangers.

Nous sommes obligés de constater aussi bien que nos autres camarades, que les organisations chrétiennes ne font que nous importuner. Ils nous combattent, et leur but principal, c'est de nous affaiblir. La grève dans l'industrie pipière qui vient d'éclater à Saint-Claude l'a démontré à nouveau.

(A suivre)

## STATISTIQUE

### des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

#### ANVERS

|                          | Syndiqués | Chômeurs |
|--------------------------|-----------|----------|
| Du 7 au 13 Octobre ..... | 14.879    | 341      |
| Du 14 au 20 — .....      | 14.872    | 318      |
| Du 21 au 27 — .....      | 14.866    | 315      |
| Du 28 Octobre au 3 Nov.. | 14.865    | 313      |
| Du 4 au 10 Novembre ...  | 14.867    | 392      |

Les 14.876 syndiqués de la dernière semaine se répartissent ainsi :

10.009 polisseurs, dont 206 chômeurs ;  
2.041 sertisseurs, dont 55 chômeurs ;  
1.717 débruteurs, dont 70 chômeurs ;  
195 polisseurs de roses, dont 3 chômeurs.  
35 sertis. de roses, tous au travail ;  
18 débr. de roses, " "  
254 cliveurs, dont 45 chômeurs ;  
430 scieurs, dont 11 chômeurs ;  
168 frotteurs, dont 2 chômeurs.

Le montant des cotisations encaissées au cours de cette semaine par l'A. D. B. s'élève à francs : 195.910.

En outre, la Caisse de Crise, a encaissé pour la même semaine la somme de francs : 145.370.

\*\*

#### AMSTERDAM

|                           | Ouvriers occupés | Chômeurs |
|---------------------------|------------------|----------|
| Du 14 au 20 Octobre ..... | 5.269            | 639      |
| Du 21 au 27 — .....       | 5.292            | 594      |
| Du 28 Octobre au 3 Nov..  | 5.311            | 592      |
| Du 4 au 10 Novembre ....  | 5.210            | 666      |
| Du 11 au 17 — .....       | 4.870            | 1.038    |

Pour la dernière semaine mentionnée, les effectifs se répartissent comme suit :

224 scieurs occupés, 122 chômeurs, dont 11 femmes ;  
2.864 polisseurs de brillants occupés, 553 chômeurs, tous hommes ;  
518 sertisseurs de brillants occupés, 108 chômeurs, dont 1 femme ;  
519 débruteurs de brillants occupés, 166 chômeurs, dont 111 femmes ;  
282 polisseurs de roses occupés, 21 chômeurs, tous hommes ;  
110 sertisseurs de roses occupés, 11 chômeurs, dont une femme ;  
219 débruteurs de roses occupés, 19 chômeurs, tous femmes ;  
30 chatonniers occupés, 10 chômeurs, tous hommes ;  
104 cliveurs occupés, 28 chômeurs, dont 6 femmes.

Le total des cotisations encaissées par l'A. N. D. B., pour cette semaine, s'élève à florins : 11.858.75.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude  
R. C. St-Claude 1.961



Le Gérant, Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple  
12, Rue de la Poyat  
SAINT-CLAUDE (Jura)

*Cartes de Visite*  
Blanches - Deuil  
et Fantaisie

ENVELOPPES POUR CARTES

Consulter nos Spécimens de Caractères  
au Bureau de l'Imprimerie

TOUT ce qui concerne...  
l'Outilage pour Diamantaires

**André CURTIL**  
6, Boulevard Emile-Zola  
Grand-Plan, SAINT-CLAUDE

**TRAVAIL SOIGNÉ**  
Tous nos pivots de meules sont en acier  
trempé et rectifié

UNE NOUVEAUTÉ :  
**Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)**  
(Modèle déposé)

par son assise parfaite, sa douceur à la  
meule, se recommande à tous les amateurs  
de beau travail

**PLAQUETTES ACIER**, Rabotées  
assurant à la pince une assise impeccable

### MÉCANIQUE GÉNÉRALE

*Spécialité d'Outilage  
pour Diamantaires et Lapidaires*

Rôdeuses, Meules, Pilons  
Chaufferettes gaz ou essence, etc.

### TRAVAIL SOIGNÉ

**Jean DEFUGÈRES**

Rue Gagneur (Sur les Étapes)

SAINT-CLAUDE (JURA)

En vente à la Permanence

### LA TABLE DE CLASSEMENT

qui permet de connaître sur le champ la  
série d'une quelconque partie de pierres

LA TABLE DE CLASSEMENT doit  
être entre les mains de tous les diamantaires.

*Au patron*, elle évite des calculs longs  
et fastidieux et des erreurs toujours en-  
nuyeuses.

*A l'ouvrier*, elle permet de contrôler  
sans aucune difficulté la série et, partant, le  
prix de ses pierres.

**PRIX** { A la Permanence... 5 francs  
Par la Poste..... 5 fr. 25

**Les Dops L. MARCHANDEAU**  
sont en vente à la Permanence

*Essayez-les... Il ne vous en coûtera pas un sou.*

## DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

### LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées **DAVIDS**  
à grossissements spéciaux

### CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec  
poinçons « **DAVIDS** », en plaques et en bâtons ; tient  
les pierres comme un roc.

**I. D. DAVIDS & ZONEN**

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

## DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre  
outillage en coquilles mécaniques,  
griffes, montage de meules,  
pilons, etc.. adressez-vous à

**M. Louis BERTHON**  
Mécanicien-Ajouteur  
à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

*De la valeur de votre outillage  
dépend votre production !..*

En vente à la Permanence du Syndicat

## C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

### ANVERS

Spécialiste pour tous Outils  
concernant le métier diamantaire

### MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

## DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de  
diamant, éclats, boort ou outils diamantaires,  
achetez chez

**Isidore STIJSEL**

Fournisseur Général pour Diamantaires  
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces  
et Poids métriques contrôlés par l'Etat

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913  
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers  
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce  
et de l'Industrie, Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle  
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1<sup>er</sup> Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales  
des Bijoutiers Négociants  
et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles  
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale